GDS des Savoie
L'action sanitaire ensemble

Connaissez-vous le statut sanitaire de vos bovins ?

Certaines maladies ne se voient pas de premier abord... et lorsque les signes cliniques apparaissent, il est déjà trop tard ! Réaliser un état des lieux à un moment donné permet de connaître le statut de ses animaux, et de réagir rapidement en cas de résultat positif : on parle alors de dépistage de prévalence.

Qu'est-ce qu'un dépistage de prévalence ?

Cette démarche consiste à rechercher, pour l'ensemble d'un troupeau, les anticorps spécifiques à une maladie donnée. Il permet de réaliser **un véritable état des lieux à un instant T**.
En fonction des résultats obtenus, l'éleveur pourra adapter sa stratégie de gestion : il bénéficiera de l'aide de son vétérinaire et des conseillers GDS pour prendre les meilleures décisions.
Il s'agit donc d'un outil mis à disposition de l'éleveur pour gérer la santé de ses animaux.

Quand faut-il l'envisager ?

Ce type de dépistage peut se réaliser à tout moment, mais il est particulièrement conseillé en cas de **suspicion de présence d'une maladie**, en cas d'**apparition de signes cliniques**, ou encore avant un **projet d'installation** avec reprise d'un troupeau.
Il constitue également la première étape vers l'assainissement d'un troupeau touché par une maladie : ***il faut connaître l'ampleur des dégâts pour arriver à les maîtriser !***

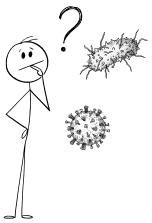

Quelles maladies faut-il rechercher ?

3 maladies avec un impact important sur les Savoie peuvent être concernées : la **besnoitiose**, la **néosporose** et la **paratuberculose**.
Il convient de cibler les recherches en fonction des éléments propres à l'exploitation (historique, pratiques d'élevage, enjeux...).

" Oui mais si on cherche, on va forcément trouver ! "
Non : s'il n'y a rien, on ne trouvera rien !
Mais si on trouve quelque chose, mieux vaut que cela arrive le plus tôt possible, pour avoir la possibilité de gérer avant la crise !

en parler, ça n'engage à rien !

Quelle aide du GDS ?

Le GDS des Savoie accompagne ses adhérents dans la gestion de ces maladies.
Tout éleveur adhérent au GDS et qui souhaiterait réaliser un état des lieux sur son cheptel vis-à-vis de l'une au moins de ces 3 maladies, peut bénéficier d'une **prise en charge à 50% des frais d'analyses HT**, sous réserve de validation du protocole en amont avec un conseiller du GDS.
Cette aide s'élève à 80% pour les Nouveaux Installés !

Contactez-nous !

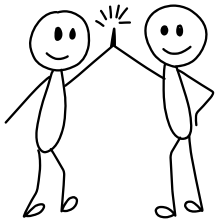

04 79 70 78 24 - contact@gdsdessavoie.fr - www.gdsdessavoie.fr